

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(23\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 30 décembre 1882](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 30 décembre 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 2 p. (2r, 3v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 30 décembre 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51074>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [30 décembre 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin répond à la lettre de Tisserant du 28 décembre 1882. Tisserant est de retour à Nancy mais devra se remettre en voyage sous peu. Godin accuse réception du *Progrès de l'Est* contenant le travail de Tisserant, à qui il fera adresser le journal *Devoir* à Nancy pendant quelques semaines. Il lui indique que le prochain numéro du *Devoir* annonce sa nomination à la qualité d'officier d'Académie et d'officier de la Légion d'honneur. Sur le procès avec le duc de Padoue. Sur l'augmentation des salaires du personnel de la Société du Familistère et la constitution de l'assurance des retraites en 1871. Il lui transmet les compliments de Marie Moret et d'Émilie Dallet.

Notes

- Jean-Baptiste André Godin est nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 23 décembre 1882 ; le 24 décembre 1882, il reçoit à Saint-Quentin des mains du ministre du Commerce Pierre Legrand (1834-1895) la croix de chevalier de la Légion d'honneur et les palmes d'officier d'Académie (voir en ligne : <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/165988>, consulté le 20 août 2023 ; voir « Le jour de Noël au Familistère », *Le Devoir*, n° 225, 31 décembre 1882, p. 817-820 [en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.6/821/100/836/0/0>, consulté le 20 août 2023])
- Personne citée : Ernest Arrighi de Casanova (1814-1888) est le deuxième duc de Padoue.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Familistère](#), [Prix et récompenses](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Arrighi de Casanova, Ernest \(1814-1888\)](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Œuvres citées

- « Le jour de Noël au Familistère », *Le Devoir*, t. 6, n° 225, 31 décembre 1882, p. 817-820. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.6/821/100/836/0/0>, consulté le 20 août 2023]
- [Le Progrès de l'Est, Nancy, 1870-1900.](#)

Lieux cités

- [Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Jeudi 30 décembre 82

Mon cher ami,

J'ai votre lettre du 28.
Vous sommes heureux de
vous savoir de retour à
Nancy et comparaisons à
votre ennui d'être obligé
de vous remettre encore
sans peu en voyage.

Nous avons bien reçu "Le
progrès de l'Est" avec la
suite de votre intéressant
travail. J'ai donné ordre
que Le Devoir vous soit
adressé à Nancy pendant
quelques semaines.

Dans le numéro de -

M. Lisservant

Demain vous allez voir
que le Gouvernement en a
donné des étrennes qui ont dû
en faire tout mon enthousiasme.
-Voilà du coup officier de
bonne et chevalier de la légion
d'honneur.

Ce qui m'empêche pas le
tribunal de demain de me
procéder à décider si me donner
raison dans l'affaire de l'abbé.
Vainement le ministère public
m'a donné raison dans tous les
rapports et a argué nos con-
clusions de ce que entra le
tribunal. Pour gagner du temps
et trouver le moyen de me
faire perdre mon procès, ordon-
ner une expertise et la confier
à l'homme de loi. Le tribunal
ayant-il, a décidé que demain

appartenait à M. de Dadeu,
quoique j'eusse prouvé par
des pièces authentiques que la
partie du canal dont il s'agit
avait été, en 1448, exploitée
au nom du département et
que l'ancien lit du canal avait
été donné en échange à mes
prédécesseurs.

Vous voyez dans un temps
que j'avais pour moi beaucoup
d'opinion de la magistrature,
certains tribunaux sont tout
simplement infâmes.

— C'est en 1871 que j'ai augmenté
les salaires de 3 % et, l'autre
part, constituée d'augmenter des
retraites ou affectant 2 %
de l'importance des salaires.

En présentant les choses
comme si j'avais aliéné 10 %

(1) au moment où le département d'Alsace coïncidait avec le vote des impôts
de construction, rendait critique la situation des classes ouvrières.

d'augmentation sur laquelle
j'aurais été résolu pour
le bon de retraite, nous toutes
dans une interprétation erronée
qui en a trop facilement fait
ici, et qui n'est point en accord
avec les faits. Ces 10 % ne
sont point prélevés sur les
salaires, mais sont un chantage
fait par l'usine sur les
bénéfices.

Mesdames Dallet et
Maxie s'unissent à moi
pour vous remercier de vos
souhaits de bonheur et
vous offrir les nôtres.

Adieu, mon cher ami,
nos sentiments les plus
affectueux.

Votre tout dévoué

Edouard